

Le contrôle du courtage d'armes dans la région des Amériques

An VRANCKX

Les Amériques sont en première ligne des efforts menés pour lutter contre la prolifération des armes. L'Organisation des États américains (OEA) fut la première organisation régionale à négocier un accord visant à empêcher, combattre et éliminer le trafic illicite d'armes à feu, de munitions et d'explosifs. Cet accord, la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes également connue sous le sigle espagnol CIFTA¹, est entré en vigueur en juillet 1998. Les États membres de l'OEA avaient alors aussi adopté le Règlement type pour le contrôle des mouvements internationaux des armes à feu et de leurs pièces détachées et composants ainsi que des munitions. Il fut ensuite complété avec le Règlement type du contrôle des courtiers en armes². La Déclaration de Bogota, faite en 2004 lors de la première conférence des États parties à la CIFTA, a conduit à l'adoption d'une législation type sur le marquage des armes à feu³, au renforcement des contrôles aux points d'exportation ainsi qu'à d'autres mesures législatives pour veiller au respect du but de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu et à son application effective⁴.

Des initiatives sous-régionales se sont également intéressées au contrôle du courtage illicite d'armes. En 2003, un plan andin fut approuvé pour empêcher, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Les pays du Marché commun du sud (Mercosur) adoptèrent en 2004 un mémorandum d'accord pour favoriser l'échange d'informations sur la fabrication et le trafic d'armes, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels et les pays d'Amérique central approuvèrent en 2006 un code de conduite sur les transferts d'armes, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes. Le Nicaragua et les États-Unis d'Amérique ont adopté une législation explicite contre le courtage, même si les États-Unis n'ont pas encore ratifié la CIFTA.

Des pays américains ont aussi participé aux travaux menés au niveau international. Plusieurs ont ratifié le Protocole des Nations Unies sur les armes à feu (adopté en 2001) et certains, en le ratifiant rapidement, ont contribué à son entrée en vigueur⁵. L'Ambassadeur colombien Camilo Reyes Rodríguez présida la conférence de l'ONU de 2001 qui engendra le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Les accords régionaux favorisent la mise en œuvre du Programme d'action et les gouvernements comme la société civile saluent les accords des Amériques qui ouvrent de nouvelles perspectives. L'unanimité n'est cependant pas la même lorsqu'il s'agit d'évaluer le succès du contrôle du courtage

An Vranckx donne des cours à la Ghent University (Belgique) où elle est rattachée au Conflict Research Group. Cet article se fonde sur une analyse des stocks d'armes légères et de petit calibre en Amérique latine financée par une bourse du Ministère belge des affaires étrangères. L'auteur tient à remercier les enquêteurs et les fonctionnaires qui l'ont aidée dans ses recherches et qui souhaitent rester anonymes.

d'armes dans la région des Amériques. Le seul moyen de savoir si les pays américains ont utilisé efficacement la législation pour faire face à des difficultés précises est d'étudier la qualité des enquêtes portant sur des affaires de courtage et de voir si les peines prononcées contre les personnes reconnues coupables dissuaderont ceux qui pourraient être tentés d'approvisionner la prochaine génération d'utilisateurs illicites d'armes. C'est pourquoi cet article propose d'examiner différents épisodes du développement du marché illicite des armes aux Amériques et les mesures prises par les autorités.

Les livraisons de la guerre froide et les détournements internes

Pendant la guerre froide, les plus grands pays américains situés au sud du Rio Grande firent preuve d'une très grande indépendance par rapport à la superpuissance américaine pour approvisionner leurs forces armées. Plusieurs utilisèrent à la fois des importations d'armes relativement modestes et des accords de production locale sous licence. Les utilisateurs non autorisés se procuraient généralement des armes en les dérobant aux forces étatiques ou à des civils ayant accès aux marchés locaux ou aux importations. Par exemple, les armes de criminels saisies à Rio de Janeiro entre 1974 et 2004 étaient, pour la plupart, de fabrication locale et environ la moitié des autres avaient été fabriquées aux États-Unis⁶. Nombre de ces armes étaient passées par le Paraguay. Ce pays importait légalement de grandes quantités d'armes du Brésil et de plusieurs autres pays ; les visiteurs étrangers pouvaient les acheter en présentant à la police une photocopie d'une pièce d'identité⁷. Certaines des armes les plus grosses – notamment les fusils semi-automatiques – se retrouvèrent ensuite entre les mains de gangs criminels au Brésil.

Des groupes d'insurgés d'Amérique latine bénéficièrent aussi d'armes ayant été volées ou provenant de la contrebande. Cette filière ne représentait pas des volumes suffisamment importants pour déranger les autorités nationales. Les arsenaux de nombreux groupes de la région ont pourtant largement profité des transferts d'armes provenant du Pacte de Varsovie en passant par Cuba⁸. Face aux armes que les troupes sandinistes du Nicaragua recevaient via Cuba, les États-Unis décidèrent de fournir des armes aux contras, souvent avec l'aide de pays tiers⁹. Du matériel pouvait être exporté légalement vers le Honduras pour ses forces armées régulières puis détourné vers les bases des contras. Certains membres de l'armée hondurienne auraient dérobé des armes au profit de groupes de guérilla comme le Frente Faribundi Martí para la Liberación Nacional (FMLN) opposé aux forces étatiques en El Salvador alliées aux États-Unis¹⁰.

Le cas du Nicaragua montre que, au début des années 90, la démobilisation (en El Salvador, au Guatemala et au Nicaragua) n'était pas vraiment un succès : de nombreux combattants, qui se méfiaient du processus de paix, se présentaient aux programmes de désarmement, démobilisation et réintégration sans leurs armes. Une association de combattants de la libération salvadoriens démobilisés aurait même signalé au Département d'État américain que certains de leurs vieux missiles étaient en vente sur le marché noir local¹¹. Les armes qui étaient correctement collectées pouvaient se retrouver dans des filières illicites. Par exemple, les numéros de série enregistrés par les représentants de l'OEA qui supervisaient la démobilisation du FMLN en El Salvador furent repérés 15 ans plus tard sur des armes reçues par l'équipe de l'OEA contrôlant les processus de démobilisation en Colombie¹². L'on ne sait pas très bien comment et quand ces armes se sont retrouvées en circulation.

Les armes en circulation dans la région étaient si nombreuses que des programmes complexes de courtage n'étaient pas nécessaires pour fournir les marchés demandeurs d'armes illégales. En Colombie, les groupes armés non étatiques, actifs depuis les années 60, devinrent d'importants acheteurs d'armes au début des années 90 avec les possibilités qu'ils avaient de participer au trafic mondial de stupéfiants. Les livraisons destinées à ces groupes passaient par les filières du Brésil, de l'Équateur, du Panama, du Pérou et du Venezuela¹³. Les transferts étaient généralement de plus petite envergure avec le « commerce de fourmi » de particuliers vendant illégalement de petites quantités

d'armes à feu. Les guérillas colombiennes obtenaient aussi de particuliers qu'ils leur donnent des armes comme rançon dans des affaires d'enlèvements¹⁴. Ces différentes filières fournissaient toutes sortes d'équipements et notamment divers types d'AK-47, chacun nécessitant des munitions différentes. Il était difficile d'obtenir ces types de munitions. Disposer d'importantes quantités d'armes ne suffisait pas ; les groupes armés non étatiques voulaient un arsenal plus uniforme et de qualité.

Les armes disponibles dans la région ont coûté de nombreuses vies et continuent leurs ravages. La guerre civile en El Salvador fit 75 000 victimes en 12 ans ; mais depuis la fin de la guerre, le taux de mortalité dû à la violence criminelle est supérieur au taux annuel moyen des victimes de la guerre¹⁵. La longue guerre civile au Guatemala fit plus de 200 000 victimes et, là aussi, le taux d'homicides depuis la guerre est extrêmement élevé¹⁶. La violence criminelle est moins généralisée au Nicaragua, mais les pertes en vies humaines lors de la confrontation entre Sandinistes et contras a été aggravée par la catastrophe économique provoquée par la guerre et l'embargo économique décrété par les États-Unis.

Il était évident que les pays américains ne parvenaient pas à contenir les marchés pour les armes illicites. Suite aux informations signalant, sur la base de données de la police brésilienne, que des gangs brésiliens disposaient d'armes que les États-Unis avaient exportées légalement au Paraguay, les États-Unis mirent un terme à leurs exportations vers le Paraguay en 1996, peu après que le Président Clinton eut lancé un premier appel à l'Assemblée générale des Nations Unies pour enrayer le trafic illicite d'armes. Cette décision eut peu d'effet car le Paraguay avait importé, pendant des décennies, de grandes quantités d'armes et l'État et les trafiquants disposaient de stocks abondants. Elle illustrait toutefois la prise de conscience grandissante des conséquences du trafic d'armes auxquelles la CIFTA et la législation type finiraient par s'attaquer.

La période des courtiers

En 1998, année de l'entrée en vigueur de la CIFTA, les Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia (FARC) voulurent se procurer un arsenal important d'un modèle d'AK-47. Les intermédiaires des FARC contactèrent Vladimiro Lenin Montesinos Torres, conseiller en matière de sécurité du Président péruvien de l'époque Alberto Fujimori¹⁷. Montesinos n'était pas un choix qui allait de soi car il avait contribué à la lutte menée contre deux mouvements d'insurgés péruviens, mais il connaissait indéniablement les armes. Il avait suivi une formation à l'École des Amériques de l'armée américaine et avait été capitaine dans l'armée péruvienne jusqu'en 1976 lorsqu'il fut surpris à vendre à des officiers des services de renseignement américains une liste d'armes que le Pérou avait achetées à l'Union soviétique.

Montesinos demanda à des généraux de l'armée péruvienne de signer un certificat d'utilisateur final pour des fusils d'assaut AK-47. Avec ce certificat, il envoya quelqu'un à Miami rencontrer un homme d'affaires franco-américain, Charles Acelor. Ce dernier le mit en contact avec Sarkis Soghanalian, un marchand d'armes libanais résidant depuis longtemps aux États-Unis et qui était en mesure de fournir un surplus jordanien d'AK-47. Un accord fut conclu par l'intermédiaire d'un attaché militaire russe à Lima : un avion-cargo modifié immatriculé en Ukraine larguerait des armes à des troupes situées près de la frontière colombienne.

Lors d'un premier vol entre la Jordanie et le Pérou, en mars 1999, cet avion largua son chargement au-dessus de la jungle colombienne : il descendit à 3 000 mètres du sol et largua 240 caisses d'armes par paquets de 20 caisses attachés à deux parachutes. L'avion fit au moins trois autres vols similaires, transportant au total 10 000 AK-47.

En juillet 1999, les forces de sécurité colombiennes saisirent les premiers de ces AK-47. L'origine de ces armes fut identifiée et le lien avec le Pérou fut établi. Montesinos déclara dans un premier temps

que les guérillas colombiennes avaient volé les armes à l'armée péruvienne. Il reconnut par la suite que des personnes se faisant passer pour des officiers de l'armée péruvienne l'avaient convaincu de conclure un accord. Lorsqu'il apparut que cette version était également fautive, Montesinos décida de se cacher. Il fut arrêté au Venezuela en juillet 2001 et extradité vers le Pérou où plusieurs ordonnances l'attendaient, dont une concernant son rôle dans le détournement de fusils d'assaut au profit de guérillas colombiennes. À ce stade, l'affaire était un cas particulièrement étayé de courtage illicite d'armes. Cette affaire alerta la communauté internationale et encouragea la coopération internationale pour éviter que de tels cas ne se reproduisent¹⁸. Une analyse de la façon dont cette affaire fut traitée permet d'évaluer les mesures prises par les Amériques face au courtage illicite d'armes.

Au moment du détournement des armes, le Pérou avait déjà ratifié la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes (CIFTA), mais ne disposait pas d'une loi particulière sur le courtage d'armes. Cela n'empêcha pas la Corte Superior de Justicia de Lima d'engager, en 2000, des poursuites très médiatisées¹⁹. En 2006, Montesinos fut condamné à 20 ans de prison pour trafic d'armes, abus de confiance et complot contre la sécurité de l'État et d'autres accusations qui permirent à la cour péruvienne de traiter cette affaire de courtage illicite.

Cette décision concerne plus de 30 autres personnes, notamment le personnel qui pilota l'avion et les intermédiaires entre Montesinos et les FARC ainsi que des hommes d'affaires résidant aux États-Unis qui ont favorisé la transaction. Ces révélations suscitérent de grandes attentes : c'était l'occasion de voir ce que valait la législation des États-Unis sur le courtage d'armes²⁰. Le FBI (Federal Bureau of Investigation) contribua à retrouver la trace de Montesinos par le biais de comptes bancaires qu'il avait utilisés lorsqu'il se cachait au Venezuela. Quant à Soghanalian, il fut jugé par contumace car la cour péruvienne ne put obtenir son extradition des États-Unis.

Soghanalian plaida sa cause dans des entretiens parus dans la presse²¹. Il affirmait avoir demandé à Montesinos entre 75 et 95 dollars par fusil et niait avoir su que les armes seraient détournées. Il ajouta que l'accord avait été autorisé par la CIA (Central Intelligence Agency). Cette affirmation concorde avec les déclarations des autorités jordaniennes dans leur défense pour n'avoir pas empêché la vente : elles auraient affirmé avoir obtenu l'accord préalable de représentants d'agences américaines concernant cette affaire²². L'ordre aurait été donné de ne pas faire obstacle au transfert d'armes. Cela pourrait expliquer pourquoi aucun des vols n'a eu de problème en quittant la Jordanie, ni l'un d'entre eux lorsqu'il se réapprovisionna en carburant en Algérie, au Cap-Vert, à Grenade, à Trinité-et-Tobago, ou, pour les autres vols, lors d'escales en Espagne, en Mauritanie ou ailleurs. Aucun des quatre vols n'a connu de difficultés en pénétrant dans l'espace aérien amazonien qui est contrôlé dans le cadre des activités de lutte contre le trafic de stupéfiants.

Montesinos a fait une affaire rentable en vendant les armes pour 8 millions de dollars des États-Unis²³. Les armes qu'il a vendues aux FARC ne leur ont pas été très utiles comme en atteste une note reproduite dans les documents de la cour péruvienne :

Les numéros de série révèlent qu'il s'agissait de fusils de type « MpiKM » fabriqués en Allemagne en 1984 et 1985. Ces armes avaient probablement été livrées au Nicaragua ; un nombre indéterminé d'entre elles furent remises à des groupes de guérilla en El Salvador et au Guatemala en ... 1987, 1988 et 1989²⁴.

Les FARC voulaient des fusils modernes de fabrication russe : Soghanalian s'était arrangé pour que soient livrés des AKM-MPiKM de calibre 7,62 x 39 mm. Les munitions de ce calibre étaient de plus en plus difficiles à trouver en Amérique latine où les munitions standard de l'OTAN de calibre 7,62 x 51 mm sont couramment utilisées et produites. Les forces armées péruviennes étaient les seules dans la région à avoir utilisé par le passé des munitions de calibre 7,62 x 39 mm et pour qui de telles

munitions avaient été fabriquées localement. À l'époque du largage des AKM-MPiKM, les munitions de ce calibre coûtaient cinq fois plus cher que des munitions plus classiques²⁵. Rétrospectivement et d'un point de vue général, l'on peut dire que le fait que les FARC obtinrent ce type d'arme fut en quelque sorte un « avantage » pour la Colombie. Les groupes de guérilla achetèrent des armes nécessitant des munitions qui coûtaient toujours plus cher et qui étaient difficiles à obtenir. Cela permit de limiter les ravages que les groupes de guérilla auraient pu faire si leur arsenal avait nécessité des munitions plus faciles à obtenir.

Il n'en reste pas moins que les fusils avaient été utilisés avant d'être saisis²⁶ et qu'ils avaient eu une importance symbolique. En Colombie, la jungle de la région de Caguan fut démilitarisée suite à la décision prise par le Gouvernement en 1998 de mener des pourparlers de paix avec les guérillas. Si les pourparlers piétinèrent les années suivantes, les guérillas purent interagir ouvertement avec la société civile et les observateurs internationaux, tout en étalant leur nouvel arsenal.

Si l'on examine la succession des événements, il semble simpliste de chercher à expliquer ces acquisitions d'armes comme une réaction des FARC au soutien apporté par les États-Unis aux forces armées colombiennes régulières. Les FARC contactèrent Montesinos avant octobre 1998 date à laquelle le Gouvernement de Pastrana présenta pour la première fois au Congrès son projet d'un programme de développement qui prévoyait initialement des mesures de développement social, une action pour protéger les droits de l'homme et l'environnement et un renforcement des institutions. La communauté internationale fut sollicitée pour financer ce plan connu à l'époque sous le nom de « Plan Colombie » pour la paix. Il fut révisé avec l'aide des autorités de Washington pour inclure l'appui militaire durant ce processus. Ce plan révisé satisfaisait la politique américaine de lutte contre la consommation de cocaïne aux États-Unis qui visait à cantonner la drogue là où elle était produite : les États-Unis pouvaient fournir des avions qui serviraient à l'épandage de produits chimiques sur les cultures de coca, des hélicoptères de combat pour protéger ces opérations et transporter des troupes ; ils pouvaient même assurer une formation et la modernisation des systèmes de communication. Aux États-Unis, des organismes de défense firent pression contre le Plan, soulignant que le financement des forces armées colombiennes pouvait conduire à des violations des droits de l'homme.

L'on peut dire que l'arrangement entre Montesinos et les FARC coïncidait en fait avec les intérêts américains sur deux plans : si les armes achetées par les FARC n'aggravaient pas la situation de la sécurité en Colombie, ce nouvel arsenal signifiait que les FARC représentaient une menace accrue pouvant favoriser un recul de l'opposition que suscitait le Plan Colombie²⁷. Le Congrès des États-Unis alloua en 2000 un premier budget au Plan (1,3 milliard de dollars), précisant qu'il était destiné à financer les efforts de la guerre contre la drogue et non pas à lutter contre les guérillas. En août 2002, les États-Unis levèrent cette restriction et continuèrent d'attribuer une aide militaire à la Colombie les années suivantes.

Les forces de l'État colombien n'étaient pas équipées pour mener uniquement la lutte contre la drogue et les guérillas ; elles étaient confrontées à d'autres menaces et notamment à une force privée – les groupes d'autodéfense de Colombie (connus sous le sigle espagnol AUC, Autodefensas Unidas de Colombia) – qui prétendait vouloir lutter contre les guérillas. Les AUC furent interdites en 1989 mais continuèrent de croître jusqu'à leur démobilisation entre 2003 et 2005. L'utilisation d'armes par les AUC expliquait en partie pourquoi la Colombie avait, en ce début de millénaire, le deuxième taux d'homicide par habitant le plus élevé au monde²⁸. Les AUC avaient obtenu la plupart de leurs armes grâce à des accords de courtage similaires à ceux décrits plus bas.

En 1999, un officier de l'armée colombienne à la retraite aurait acheté à la société bulgare Arsenal à Kazanlak 7 640 fusils d'assaut AK-47 M1A1 de calibre 5,56 mm, des pièces détachées et les munitions adaptées²⁹. Les armes avaient quitté le port bulgare de Varna sur un bâtiment qui avait ensuite accosté dans un port de la côte Pacifique à Buenaventura (Colombie), en novembre 2001.

Les armes furent débarquées sans éveiller la moindre interrogation puis chargées sur des camions et conduites à l'intérieur des terres pour être remises aux AUC plutôt qu'à l'industrie militaire de l'État colombien (INDUMIL) désignée sur le certificat d'utilisateur final comme l'importateur. Ces armes ne furent pas remarquées jusqu'à ce que certaines d'entre elles se retrouvent dans les stocks d'armes saisies par les autorités colombiennes. L'enquête révéla l'origine des fusils, identifia l'officier retraité comme le courtier et découvrit que le certificat d'utilisateur final avait été signé par un commandant de l'armée. Les liens manifestes entre les courtiers et les forces de l'État n'empêchèrent pas les autorités colombiennes de les poursuivre³⁰. La procédure juridique commença en avril 2003³¹. Elle fut menée jusqu'à la plus haute cour d'appel et dura jusqu'en novembre 2008³². Une étude de l'affaire montre que les autorités du pays exportateur auraient pu empêcher ce détournement si elles avaient trouvé suspect que l'officier ayant signé le certificat d'utilisateur final occupait une position dans la hiérarchie militaire ne lui permettant pas d'être responsable de tels documents ou si elles avaient appelé les autorités colombiennes pour une confirmation.

D'autres armes furent également détournées au profit des AUC ; elles provenaient des stocks que Cuba avait fournis aux forces sandinistes au Nicaragua. Ces armes étaient dans l'arsenal des forces de police nicaraguayennes ; ces dernières, qui étaient à court d'argent, furent tentées par l'idée d'échanger ces vieux fusils AK-47³³. Ori Zoller, propriétaire d'une agence de courtage d'armes à feu, proposa d'échanger plusieurs milliers d'AK-47 de la police contre plusieurs centaines d'armes de poing. Il allait trouver un acquéreur pour les AK-47 pour compenser sa livraison de nouvelles armes de poing.

Son compatriote israélien, Shimon Yelinek, prit des dispositions pour qu'un certificat d'utilisateur final désigne la police panaméenne comme l'acquéreur de plusieurs milliers de fusils, ce qui facilitait l'accord du côté nicaraguayen. Le navire *Otterloo*, qui avait été acheté au Mexique par une société panaméenne de transport maritime installée depuis peu, devait transporter 3 000 AK-47 et plusieurs millions de munitions correspondantes. En novembre 2001, ce navire ne s'arrêta pas au Panama mais déchargea les fusils en Colombie. Les AUC organisèrent la suite du transport.

Ce cas célèbre de détournement est connu sous le nom du navire, l'*Otterloo*. Les autorités colombiennes découvrirent en janvier 2002 que les AUC avaient reçu ces armes. En mai, les gouvernements colombien, nicaraguayen et panaméen demandèrent à l'OEA d'enquêter pour établir les responsabilités et voir comment éviter que de tels événements ne se reproduisent. Le Secrétaire général de l'OEA confia l'enquête à Morris D. Busby, un ambassadeur américain avec une longue expérience en Amérique centrale. Son équipe de recherche conclut que les autorités nicaraguayennes n'avaient pas contrôlé le certificat d'utilisateur final panaméen manquant ainsi aux engagements que le Nicaragua avait pris en ratifiant en 1999 la CIFTA³⁴. Le Nicaragua dut mettre sur pied une commission d'enquête interinstitutionnelle pour examiner l'affaire.

Cette décision inspira de l'optimisme au rapport de *Small Arms Survey* de 2003 :

La révélation la plus intéressante de cette affaire concerne l'attitude des gouvernements. Au lieu de se retrancher derrière des démentis et des faux-fuyants, les gouvernements de la région ont montré des dispositions à reconnaître leurs problèmes liés au trafic d'armes illégales, même si certains hésitent encore à les régler. Par le passé, de telles transactions auraient été tolérées ou condamnées comme le résultat malheureux d'une négligence ou de la corruption. Le rapport 2003 de l'OEA ne laisse aucun doute quant à la nécessité d'une réforme complète de la gestion des stocks gouvernementaux et du processus décisionnel en Amérique centrale³⁵.

L'enquête de l'OEA recommandait aussi des mesures pour empêcher que des courtiers non autorisés, comme Yelinek, ne puissent conclure à l'avenir des opérations portant sur des armes. L'OEA adopta en 2003 un amendement au Règlement type portant sur le courtage.

Malgré l'absence à l'époque de lois pour lutter contre les activités de courtage, les lois antiterroristes existantes auraient pu être utilisées pour engager des poursuites contre Yelinek et dissuader ainsi d'autres personnes. Le Panama ayant été parmi les premiers à ratifier la CIFTA, l'on pouvait espérer qu'il prendrait les mesures nécessaires pour engager des poursuites contre Yelinek. Mais Yelinek quitta le Panama en avril 2002 quand les journaux colombiens commencèrent à révéler que l'*Otterloo* avait livré les dernières acquisitions d'armes des AUC³⁶. Il témoigna auprès des autorités judiciaires en Israël qu'il n'avait pas été impliqué dans cette affaire. Il retourna au Panama en novembre pour témoigner de sa volonté de coopérer et il fut arrêté à son arrivée. Yelinek témoigna plus tard auprès de la commission d'enquête nicaraguayenne³⁷, mais c'était trop tard pour l'Ambassadeur Busby ; son rapport était déjà en cours de traduction pour être présenté aux gouvernements colombien, nicaraguayen et panaméen³⁸. Le rapport de l'OEA ne propose donc pas une enquête complète du rôle joué par un personnage central de cette affaire.

La mise en liberté sous caution fut accordée à Yelinek en mars 2003. Plusieurs tribunaux panaméens contestèrent être compétents pour se prononcer sur un crime qu'un israélien était soupçonné d'avoir commis dans un pays autre que le Panama³⁹. En mars 2004, la Cour suprême du Panama décida d'abandonner les poursuites contre Yelinek et de clore l'enquête. Le déroulement de cette procédure a été contesté⁴⁰.

En Colombie, les autorités judiciaires locales suivaient depuis quelque temps déjà une piste mentionnée dans le rapport de l'OEA. L'installation portuaire de Puerto Zungo, où l'*Otterloo* avait débarqué sa cargaison meurtrière, était à l'époque sous contrat avec Banadex, la filiale colombienne de la société alimentaire Chiquita. Banadex s'occupait de la cargaison et avait du personnel, des entrepôts et de l'équipement pour recevoir les armes et les munitions et les transférer aux AUC⁴¹.

En 2007, les autorités judiciaires des États-Unis conclurent une enquête mettant en évidence le rôle de la société Chiquita avec les AUC dans l'affaire *Otterloo*. Chiquita, inculpé d'avoir fourni du matériel à un groupe terroriste, plaida coupable. Le Département de la Justice des États-Unis conclut un accord avec Chiquita qui paya une amende de 25 millions de dollars⁴². Cet accord prévoyait qu'aucune procédure pénale ne pouvait être engagée contre des cadres de la société.

Pendant ce temps, les États-Unis cherchaient à engager des poursuites contre des personnes soupçonnées d'avoir livré des armes à des groupes armés colombiens. En 2007, les États-Unis prirent des mesures pour que le courtier en armes Monzer al Kassar soit arrêté à Madrid⁴³. Il fut extradé vers les États-Unis où un tribunal fédéral le condamna à 30 ans de prison pour conspiration de livraison de matériel militaire lourd à une organisation terroriste. L'affaire reposait sur des preuves que les États-Unis avaient obtenues en montant une opération d'infiltration plutôt que sur un réel accord avec les FARC. En 2008, une procédure similaire permit l'arrestation à Bangkok du courtier en armes russe Viktor Bout. Des agents infiltrés de l'Agence américaine de lutte contre le trafic de drogue (DEA) avaient convaincu Bout d'effectuer un voyage d'affaires en Thaïlande en lui faisant croire qu'il était sur le point de conclure une vente d'armes avec des représentants des FARC.

Les difficultés actuelles

Comme le montrent peut-être les opérations d'infiltration contre Viktor Bout et Monzer al Kassar, la demande pour des arsenaux de type militaire et par conséquent l'ère des grands projets de courtage international semblent finis dans la région des Amériques. Monzer al Kassar fut extradé vers les États-Unis et la demande d'extradition de Viktor Bout est en cours alors que nous écrivons ces lignes, même

si Sarkis Soghanalian qui réside aux États-Unis n'a pas été extradé vers le Pérou pour y être jugé. Au Pérou et en Colombie, des courtiers en armes occasionnels, n'ayant pas l'expérience nécessaire pour tenir secrets les éléments compromettants de leurs accords, ont été lourdement condamnés. Cela a peut être bien dissuadé d'autres personnes de s'engager dans des affaires similaires.

Il n'en reste pas moins que le trafic d'armes se poursuit. Les arsenaux les plus impressionnants saisis par les forces de sécurité de l'État colombien seraient ceux des trafiquants de stupéfiants. Citons, par exemple, l'arsenal saisi au milieu de l'année 2008 soupçonné d'avoir appartenu aux troupes de « Don Mario », le chef d'une organisation de trafic de stupéfiants. Il comprenait des AK-103 russes que les forces étatiques du Venezuela avaient importés légalement seulement quelques mois auparavant. L'on ignore pour l'instant comment les armes se sont retrouvées entre les mains de trafiquants de stupéfiants.

Au Venezuela, la violence criminelle s'intensifie ; le taux d'homicides à Caracas est l'un des plus élevés au monde. La grande majorité de ces homicides résultent de violences commises avec des armes à feu⁴⁴. Au cours de la dernière décennie, El Salvador, le Honduras et le Guatemala figuraient parmi les dix pays ayant les taux d'homicides les plus élevés au monde – avec des taux plus meurtriers qu'à l'époque des guerres civiles en Amérique centrale – en raison principalement de la violence armée criminelle⁴⁵. Les coûts médicaux et les actions contre la criminalité pèsent fortement sur les petits pays d'Amérique centrale, augmentant leur intérêt pour un système efficace de contrôle des armes.

Au Mexique, les cartels de la drogue sont plus violents et plus lourdement armés. Le contrôle des armes effectué par le Mexican Secretaría de la Defensa Nacional (SEDENA) est jugé très insuffisant⁴⁶. Avec l'aide du Bureau américain des alcools, du tabac, des armes à feu et des explosifs, il a été mis en évidence que plus de 90% des armes à feu récupérées au Mexique en 2008 proviendraient des États-Unis⁴⁷ où il est possible d'acheter légalement des armes à feu auprès de dizaines de milliers de vendeurs d'armes agréés et auprès de particuliers qui vendent leurs collections privées lors d'expositions d'armes à feu.

Malgré les efforts menés au niveau régional pour contrôler les activités de courtage, le régime de contrôle des transferts d'armes vers les Amériques pâtit des différences qui existent au sein de la région.

et est appliquée, mais le nombre de décès liés à des armes à feu reste très élevé dans ces pays, notamment parce qu'ailleurs dans la région, la législation est inexistante ou très mal appliquée, ce qui favorise les transferts illicites. Les armes à forte puissance de feu vendues librement sur le marché américain trouvent des débouchés illicites lucratifs au sud du Rio Grande. Les gangs criminels peuvent payer les prix élevés du marché illicite ; ce facteur économique encourage de nombreux petits trafiquants et courtiers et disperse le commerce illicite au point qu'il devient techniquement impossible à contrôler.

Il est donc particulièrement difficile de contrôler les transferts illégaux d'armes depuis les États-Unis. Les jugements rendus récemment par des tribunaux américains sont partagés qu'il s'agisse d'affaires de courtage d'armes de petite ampleur ou de plus grande ampleur. En Arizona, un État réputé pour sa législation indulgente sur les armes à feu et le grand nombre de marchands d'armes, et d'où provenaient 500 des armes récupérées en 2008 par la police mexicaine, un tribunal a rendu un non-lieu dans l'affaire d'un vendeur local ayant vendu sciemment, par des intermédiaires, près de 700 armes à deux trafiquants qui les avaient ensuite livrées à un cartel de la drogue dans l'État mexicain de Sinaloa⁴⁸. La plupart des armes vendues dans cette affaire étaient des AK-47 importés⁴⁹. Dans le même temps, ailleurs aux États-Unis, une femme résidant aux États-Unis accusée de conspiration

d'achat d'armes à forte puissance de feu à Miami fut jugée coupable d'avoir exporté illégalement des armes vers le Honduras⁵⁰. Elle avait notamment exporté l'arme de poing qui va avec le pistolet mitrailleur FN PS 90, une arme pouvant transpercer un gilet pare-balles. Les fabricants belges de cette arme soutiennent que ce type d'arme n'est vendu qu'à des forces de police⁵¹. Le détournement de telles armes vers le Honduras prouve que le critère 7 du Code de conduite de l'Union européenne en matière d'exportation d'armements, qui veut que les autorisations d'exportation soient contrôlées pour éviter le risque de réexportations illégales, n'est pas toujours appliqué efficacement. Des preuves s'accumulent laissant à penser que les importateurs américains représentent un maillon faible des régimes de contrôle des armes. Les autorités européennes de contrôle des exportations ne refusent quasiment jamais les permis d'exportation vers les États-Unis⁵².

Pour arrêter les transferts illégaux d'armes à feu, il faudra faire plus que déployer du matériel de détection et des agents supplémentaires du Bureau des alcools, du tabac, des armes à feu et des explosifs à la frontière entre les États-Unis et le Mexique, même si les États-Unis déposaient leur instrument de ratification de la CIFTA comme l'ont déjà fait 29 autres pays de l'OEA. Chaque État se heurte à des difficultés pour améliorer le contrôle des activités de courtage. Seul un régime de contrôle des exportations appliqué de manière homogène dans la région permettra aux Amériques d'améliorer la situation.

Notes

1. Convención Interamericana Contra la Fabricación y el Tráfico Ilícitos de Armas de Fuego, Municiones, Explosivos y Otros Materiales Relacionados, adoptée le 14 novembre 1997 à Washington.
2. Le Règlement type concernant les mouvements des armes fut rédigé par la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) en 1997 puis modifié en 2003. Le Règlement type sur le courtage d'armes à feu adopté en 2003 par l'Organisation des États américains (OEA) est un chapitre supplémentaire aux deux autres règlements.
3. Pour en savoir plus sur l'élaboration de cette législation type voir Michael Sullivan, 2009, « Armas de fuego », *En la Mira – the Latin American Small Arms Watch*, vol. 4, n° 26, janvier-février.
4. Une deuxième Conférence d'examen de la CIFTA eut lieu en 2008 et le Comité consultatif organise des réunions annuelles.
5. Le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, la Jamaïque, le Mexique, le Panama, le Pérou, Saint-Kitts-et-Nevis ont tous ratifié rapidement. En mai 2009, l'Argentine, le Brésil, le Guyana, le Honduras, le Nicaragua, le Paraguay, la République dominicaine, Trinité-et-Tobago et l'Uruguay avaient également ratifié le protocole.
6. Pablo Dreyfus et Nicholas Marsh, 2006, *Tracking the Guns: International Diversion of Small Arms to Illicit Markets in Rio de Janeiro*, Oslo et Rio de Janeiro, PRIO et Viva Rio/ISER.
7. Ibid.
8. Rachel Stohl, Matt Schroeder et Dan Smith, 2007, *The Small Arms Trade: A Beginner's Guide*, Oxford, Oneworld Publications, p. 8 et 9.
9. Lucy Mathiak et Lora Lumpe, 2000, « Government Gun-running to Guerrillas », in Lora Lumpe (sous la direction de), *Running Guns: The Global Black Market in Small Arms*, Londres, Zed Books, p. 54 à 80.
10. C'est ce qu'affirment Rachel Stohl et Doug Tuttle, 2008, « The Small Arms Trade in Latin America », *NACLA (North American Congress on Latin America) Report on the Americas*, mars-avril, p. 14 à 20. Le Honduras nie ces affirmations.
11. « Los misiles de las FARC », *Semana* (Bogota), 6 septembre 1999.
12. Entretien de l'auteur avec l'équipe de MAPP/OAS (Mission to Support the Peace Process) à Bogota, août 2008.
13. Kim Cragin et Bruce Hoffman, 2003, *Arms Trafficking and Colombia*, Santa Monica (Californie), RAND Corporation.
14. International Crisis Group, 2004, *Colombia's Borders: the Weak Link in Uribe's Security Policy*, Latin America Report n° 9, Bruxelles et Quito, ICG, septembre, p. 13.
15. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2007, *Crime and Development in Central America*, Nations Unies.
16. Ibid. La grande majorité des homicides sont commis avec des armes à feu.
17. Sauf indication contraire, les détails concernant cette affaire sont disponibles dans Kathi Austin, 2001, *Arms Trafficking: Closing the Net. A Test Case for Prosecution under the US Law on Arms Brokering*, Washington, Fund for Peace.

18. Par exemple, cette affaire est mentionnée dans Small Arms Survey, 2008, « Deadly Deception: Arms Transfer Diversion », in *Small Arms Survey 2008: Risk and Resilience*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008, p. 112 à 144.
19. Primera Sala Penal Especial de la Corte Superior de Justicia de Lima, Impartiendo justicia a nombre de la Nación, *Sentencia* (Exp. n° 038-2001).
20. Kathi Austin, op. cit.
21. « Arms Dealer Implicates Peru Spy Chief in Smuggling Ring », *Los Angeles Times*, 1^{er} novembre 2000 ; et « Sarkis Soghanalian: The Cold War's Largest Arms Merchant », *Frontline/World [PBS]*, mars 2001, <www.pbs.org/frontlineworld/stories/sierraleone/soghanalian.html>.
22. « Arms Dealer Implicates Peru Spy Chief in Smuggling Ring », *Los Angeles Times*, 1^{er} novembre 2000 ; « CIA Links Cited on Peru Arms Deal that Backfired », *New York Times*, 6 novembre 2000 ; « Las armas de las FARC », *Semana*, 19 juin 2001.
23. Jeremy McDermott, 2004, « FARC and the Paramilitaries Take over Colombia's Drugs Trade », *Jane's Intelligence Review*, vol. 16, n° 7, juillet, p. 28 à 33.
24. Traduction par l'auteur de la note reproduite dans *Sentencia* (Exp. n° 038-2001), op. cit., p. 72, « [49] Fojas 25,063, del Tomo LL-1. July 19, 1999 N° 328/GIAT/DINTE/PONAL/DAS/CI-129 ». La note (confidentielle) est signée par un chargé de liaison du Bureau des alcools, du tabac, des armes à feu et des explosifs à l'ambassade des États-Unis à Bogota ; elle fait suite à une demande du Groupe interinstitutionnel colombien d'analyse terroriste (GIAT) visant à déterminer la filière suivie par des fusils qui venaient d'être saisis.
25. Ibid.
26. Selon le récit de chercheurs du groupe de réflexion colombien Fundación Ideas Para la Paz, certains de ces fusils se trouvaient parmi les 27 000 armes confisquées récemment qui furent détruites lors d'une cérémonie publique en décembre 2008.
27. Cette théorie est avancée dans « Las armas de las Farc », *Semana* (Bogota), 19 juin 2001.
28. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *United Nations Survey of Crime Trends and Operations of Criminal Justice Systems, Covering the Period 1990–2000*, Tableau 02.02, <www.unodc.org/pdf/crime/seventh_survey/567svr.pdf>.
29. Philip Gounev et al. (sous la direction de), 2004, *Weapons Under Scrutiny: Implementing Arms Export Controls and Combating Small Arms Proliferation in Bulgaria*, Saferworld, p. 37.
30. Fiscalía, « Aseguramientos por caso de fusiles búlgaros », communiqué de presse n° 170, 29 mai 2002, <www.fiscalia.gov.co/pag/divulga/Bol2002/mayo/bol170.htm>.
31. Fiscalía, « Confirmada acusación por armas de Bulgaria », communiqué de presse n° 120, 29 mars 2003, <www.fiscalia.gov.co/pag/divulga/Bol2003/marzo/bol120.htm> ; « Tráfico pesado – Dos oficiales (r) del Ejército y una empresaria de la industria militar van a juicio, acusados de contrabando de armas para las Auc », *Revista Cambio* (Bogota), 7 avril 2003.
32. Voir <www.ramajudicial.gov.co/cs_j_portal/assets/Estd.%20Nov.%2028.doc>.
33. Les détails cités ici sont disponibles dans *Report of the General Secretariat of the Organization of American States on the Diversion of Nicaraguan Arms to the United Defense Forces of Colombia*, 6 janvier 2003, document OEA/Ser.G, CP/doc.3687/03 (daté du 29 janvier 2003).
34. Ibid.
35. Small Arms Survey cite cette affaire dans « Insights and Mysteries: Global Small Arms Transfers », in *Small Arms Survey 2003: Development Denied*, 2003, Oxford, Oxford University Press, p. 116.
36. « Armamento ilegal nicaragüense podría estar en manos de autodefensas », *El Tiempo* (Bogota), 24 avril 2002.
37. « Entrevistan a empresario Yelinek », *La Prensa* (Panama City), 3 février 2003.
38. « OEA fracasa en caso armas: Morris Busby, Delegado Especial del Secretario General en la 'cuerda floja' », *El Nuevo Diario* (Managua), 8 décembre 2002.
39. « Going through the Motions about AUC Arms », *The Panama News*, vol. 9, n° 16, 17 août-6 septembre 2003, <www.thepanamanews.com/pn/v_09/issue_16/news_03.html>.
40. Guido Bilbao, « Fallo polémico. El tráfico de armas que jamás se investigó », *La Prensa* (Panama City), 13 mars 2005. L'article indique que deux membres de la Cour de justice étaient ministres à l'époque de l'affaire *Otterloo* et qu'ils connaissaient déjà bien cette histoire.
41. Kevin Grey, « The Banana War », *Condé Nast Portfolio*, octobre 2007. Grey fonde ces affirmations sur des documents de procédure du Fiscalía 41 de Medellín du 7 novembre 2002.
42. Département de la Justice des États-Unis d'Amérique, « Chiquita Brands International Pleads Guilty to Making Payments to a Designated Terrorist Organization and Agrees to Pay \$25 Million Fine », communiqué de presse, 19 mars 2007.
43. Cette affaire est décrite dans *Small Arms Survey 2008*, op. cit., p. 122.

44. Des armes à feu ont été utilisées dans plus de 95% des affaires examinées dans un rapport de l'Instituto de Investigaciones de Convivencia y Seguridad Ciudadana, 2007, *Violencia Interpersonal y Percepción Ciudadana de la Situación de Seguridad en el Distrito Metropolitano*, Caracas.
45. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2007, *Crime and Development in Central America*, Nations Unies.
46. Raúl Benítez Manaut, « La crisis de seguridad en México », *Nueva Sociedad* n° 220, mars-avril 2009, p. 173 à 189,
47. Déclaration de William Hoover, Directeur adjoint des opérations sur le terrain, Bureau des alcools, du tabac, des armes à feu et des explosifs, devant le Sous-Comité pour l'hémisphère occidental du Comité de la Chambre des représentants sur les affaires étrangères, 7 février 2008.
48. « Prosecutors Seek Appeal in Dismissal of Gun Case », *The New York Times*, 19 mars 2009.
49. « US Guns Wielded in Mexican Crimes: Arms Dealer's Case Highlights Flow of Weapons across Border », *International Herald Tribune*, 27 février 2009.
50. « Naples Woman Convicted in Weapons Plot », *The Miami Herald*, 24 mars 2009.
51. Entretien de l'auteur avec un cadre de FN Herstal.
52. Voir les rapports annuels établis en application du point 8 du dispositif du Code de conduite de l'Union européenne en matière d'exportation d'armements, <www.consilium.europa.eu/showPage.aspx?id=1484&lang=fr>.

